



HAL
open science

Collectifs cosmopolitiques de réfugiés urbains en Afrique centrale : entre droits de l'homme et droit de cité

Laurent Lardeux

► **To cite this version:**

Laurent Lardeux. Collectifs cosmopolitiques de réfugiés urbains en Afrique centrale : entre droits de l'homme et droit de cité. *Revue Française de Science Politique*, 2009, 4 (59), pp.783-804. 10.3917/rfsp.594.0783 . halshs-00710006

HAL Id: halshs-00710006

<https://shs.hal.science/halshs-00710006>

Submitted on 22 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Collectifs cosmopolitiques de réfugiés urbains en Afrique centrale : Entre droits de l'homme et « droit de cité »

Résumé

Le régime international des droits de l'homme émerge comme lieu de production normatif central dans les pays d'accueil d'Afrique centrale et prive les gouvernements d'un certain nombre de fonctions qui leurs étaient dévolues. Cette forme de dessaisissement politique sur le plan étatique ouvre des voies nouvelles d'engagements collectifs de réfugiés urbains qui prennent pour cibles et interlocuteurs privilégiés les représentants des organisations internationales chargés de les soutenir. Dans une perspective qui se situe à l'interface de la sociologie politique et de la sociologie urbaine, cet article vise en premier lieu à analyser les actions collectives des réfugiés urbains en Afrique centrale en privilégiant l'attention sur le travail de signification, d'adaptation et d'ajustement des mobilisations à l'environnement humanitaire global dans lequel elles cherchent à s'insérer. Il s'agit ensuite de dégager les conditions d'émergence des « collectifs cosmopolitiques » de réfugiés et leur aptitude à remettre en question le rapport entre droit de l'homme et droit du citoyen dans des espaces urbains où les frontières entre ordre international et ordre interne n'ont jamais été aussi poreuses et indéfinies.

Des manifestations organisées par les réfugiés et demandeurs d'asile de Yaoundé (Cameroun) aux sit-in de Bangui (République centrafricaine), des réunions publiques des collectifs de réfugiés de Libreville (Gabon) à l'occupation du bureau de l'UNHCR à Brazzaville (Congo), les diverses prises de parole, prises d'initiatives et manifestations observées en Afrique centrale sont un puissant témoignage d'actions politiques de réfugiés urbains¹ engagés dans des « luttes pour la reconnaissance »². Renverser l'image stigmatisante de la victime passive, enfouir celle de l'anonyme étranger ne pouvant être reconnu et identifié que par sa carte de réfugié, bousculer l'image médiatique de la victime-écran³ pour renforcer celle d'acteurs sociaux en lutte pour conquérir une nouvelle subjectivité, moins dégradante et sans doute plus *agissante*. Au-delà de la profonde précarité et des conditions de vie désastreuses dénoncées en cœur par ces réfugiés, les enjeux du mouvement, les

¹ La variété et la diversité des réfugiés dans les pays d'accueil d'Afrique centrale nous incitent ici à employer le terme de « réfugiés urbains » pour spécifier une population qui se distingue, tant par sa structure sociale que par l'expérience même de l'exil des réfugiés des zones rurales. Voir à ce sujet : UNHCR, « Réfugiés urbains », in *Les réfugiés dans le monde – Les personnes déplacées : l'urgence humanitaire*, La Découverte, Paris, 1997. De façon plus spécifique, signalons une enquête socio-démographique de Luc Cambrezy sur les réfugiés rwandais à Nairobi dans laquelle il décrit les processus de marginalisation économique et sociale des réfugiés urbains qui, bien que plus instruits et plus fortunés que leurs compatriotes rassemblés dans les camps, n'en sont pas moins victimes de violents processus de précarisation. Luc Cambrezy, « Une enquête chez des réfugiés urbains : des exilés rwandais à Nairobi », *Autrepart*, n° 5, 1998, p. 79-93.

² Dans le modèle d'Axel Honneth, les luttes entre les individus et les groupes sont des actes performatifs qui aboutissent à une transformation de la structure normative des sociétés et à une forme d'élévation des rapports de reconnaissance. Sous l'impulsion d'expériences vécues de déni de reconnaissance, les luttes pour la reconnaissance se déclinent à travers des attentes normatives qui visent à rétablir l'identité morale blessée en élargissant l'espace de reconnaissance circonscrit par le monde social vécu. Selon Axel Honneth, les attentes de reconnaissance exprimées par certains groupes sociaux peuvent après coups faire l'objet d'une « grammaire morale des conflits sociaux ». Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Editions du Cerf, coll. « passages », Paris, 2000.

³ Philippe Mesnard emploie le terme de « victime-écran » pour désigner les techniques de mise en image de la souffrance visant à susciter l'émotion et la compassion du public qui la regarde. La « victime-écran » est une figure décontextualisée et anonyme qui se construit « par inférence suivant des clichés et des stéréotypes indifférents à la réalité que la représentation prétend donner à voir ». Philippe Mesnard, *La victime-écran, la représentation humanitaire en question*, Edition textuelle, coll. La discorde, Paris, 2002, p. 71.

cibles visées par les manifestants et la configuration des mobilisations interpellent. Ce ne sont pas les gouvernements des états d'accueil qui sont pointés du doigt, encore moins la faiblesse de l'assistance des pouvoirs publics mais bien les organisations humanitaires et leur application des droits internationaux qui font l'objet de multiples contestations de la part des collectifs. Plus surprenant encore, jamais les réfugiés n'étaient apparus aussi soudés et solidaires, dépassant les clivages ethniques ou nationaux qui avaient longtemps prévalu pour mieux se fédérer en collectif regroupant une douzaine de nationalités différentes engagées collectivement et solidairement dans la défense de leurs droits. Les réfugiés recréent des liens sociaux autour de l'altérité, là où la diversité des horizons pourrait apparaître comme un obstacle à leur accomplissement ; ils tendent à reconstruire un espace de visibilité et de reconnaissance sociale, là où la pratique humanitaire les place dans un espace d'anonymat et de dépendance⁴.

Ces mobilisations, loin d'être marginales dans les espaces urbains d'Afrique centrale, sont pourtant à contre-courants des représentations communément véhiculées des victimes passives, anonymes et solitaires. Si spontanément le conflit est plutôt envisagé soit sous l'angle du désordre et du pathologique, soit (ce qui n'est pas contradictoire) sous celui du changement social, il apparaît ici comme un élément déterminant de régulation et d'intégration sociale des réfugiés. De nouvelles communautés émergent des conflits et prennent, dans le cas des mobilisations de réfugiés en Afrique centrale, des formes particulières. Elles ne sont pas figées dans des consciences subjectives d'appartenance nationale ou ethnique préexistantes, elles ne sont pas enfermées dans des enracinements spatiaux précis. Elles se construisent dans la situation, dans la mobilisation et rassemblent des individus n'ayant d'autres liens que des trajectoires passées et des projets communs à accomplir. Elles sont, au sens propre du terme, *cosmopolites*.

L'usage de ce terme a fait l'objet d'une importante inflation dans le champ lexical des études sur les migrations ces dernières années. D'un côté, l'analyse a porté sur les formes migratoires, qualifiées de « nomades ». Elle s'intéresse tout particulièrement à l'expérience propre que procure l'acte migratoire, aux compétences ou « savoir-circuler » qui s'en dégagent, à la capacité des migrants à traverser des normes structurées par des pouvoirs locaux dont les ordres reposent sur une organisation des identités sédentaires⁵. De l'autre côté, l'accent est porté sur les activités exercées par ceux qui parcourent les « territoires circulatoires » et de leurs effets sur les nouveaux marquages ethniques des espaces

⁴ Sur la restauration de liens sociaux et l'affirmation d'un « droit à la vie » dans des espaces de cantonnement et de relégation sociale, voir : Michel Agier, *Au bord du monde, les réfugiés*, Paris, Ed. Flammarion, 2002. Michel Agier, « La ville nue. Des marges de l'urbain aux terrains de l'humanitaire », *Annales de la recherche urbaine*, n°93, 2003, p. 57-66.

⁵ Parmi ces travaux signalons : Michel Péraldi, *La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Paris, Ed. Maisonneuve et Larose, 2002. Alain Tarrius, *Les Nouveaux cosmopolitismes*, Paris, Éditions de l'Aube, 2000. Alain Tarrius, *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Ed. Balland, 2002.

urbains⁶. Dans cet article, nous chercherons plus spécifiquement à analyser l'élaboration et la constitution des *collectifs cosmopolitiques* de réfugiés à partir de l'analyse du travail de cadrage des mobilisations et au regard des normes et valeurs en circulation dans les environnements urbains où ils prennent forme. Le *cosmopolitique* associe la reconnaissance de la diversité et l'impératif d'action commune dans un horizon d'action post-national. Il consiste suivant la définition donnée par Etienne Tassin, en « une réorientation des actions politiques menées au sein des différents espaces publics dans une visée du monde, et elle s'explique philosophiquement depuis une élucidation des modes d'appartenance-au-monde dans leurs rapports conflictuels à la pluralité qui est la condition de l'action »⁷.

A partir de l'analyse des cadres de la mobilisation inaugurée par David Snow, Burke Rochford, Steven Worden et Robert Benford dans les années 1980⁸, il s'agit de relier aux mouvements sociaux, l'espace politique et institutionnel au sein duquel les mobilisations apparaissent, d'analyser le travail de cadrage au travers des « grammaires de la vie publique » par lesquelles les dénonciations, les revendications et les justifications s'ajustent et se conforment pour faire sens⁹. Dans un contexte marqué par un dessaisissement politique des structures étatiques sur la question de l'assistance aux réfugiés et par une présence forte des organisations internationales tendant à exercer un « droit global sans Etat »¹⁰, il apparaît essentiel de porter notre attention sur le travail de maintenance et d'adaptation des collectifs cosmopolitiques à l'environnement humanitaire global dans lesquels ils s'insèrent et d'en dégager les éléments fédérateurs des mobilisations collectives de réfugiés. Comment, de ce point de vue, l'extension du régime international des droits de l'homme et l'affaiblissement simultané de la souveraineté des Etats-nations permettent-ils d'ouvrir des voies nouvelles d'engagements collectifs des réfugiés et favorisent-ils l'émergence de luttes collectives à la fois locales et post-nationales ? Comment ces nouvelles mobilisations et revendications cosmopolites sont non seulement

⁶ Jocelyne Streiff-Feinart, "Transnationalité et ethnicité", in Michel Péraldi (éd.), *La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, p. 489-495. Paris, Ed. Maisonneuve et Larose, 2002.

⁷ Etienne Tassin, *Un monde commun. Pour une cosmo-politique des conflits*, Paris, Ed. Seuil, 2003, p. 21.

⁸ C'est à l'appui de la conception des cadres d'Erving Goffman, entendus comme principes organisateurs de l'expérience permettant aux individus d'identifier, de donner sens et de s'ajuster aux différentes situations qu'ils rencontrent dans le cours de leur existence (Erving Goffman, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Ed. Minuit, 1991) que David Snow, Burke Rochford, Steven Worden et Robert Benford vont proposer leur propre modèle de l'investissement dans une action collective. Selon eux, un individu sera susceptible de s'engager dans un mouvement social si le cadre qu'il mobilise pour comprendre et interpréter un problème donné entre en congruence avec celui que cette organisation lui propose. David Snow, E. Burke Rochford Jr., Steven K. Worden, Robert D. Benford. "Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation", *American Sociological Review*, n°51, 08/1986, pp.461-481; David Snow, Robert D. Benford (1997), "Master Frames and Cycle of Protest in Steven M. Buechler and F. Kurt Cylke Jr. (éd.). (1997) *Social movements perspectives and issues*, Ed. Mayfield, Mountain View, 1992, pp. 456-472

⁹ Sur les "grammaires de la vie publique" voir : Daniel Cefaï, 'Les cadres de l'action collective. Définitions et problèmes', in Daniel Cefaï et Danny Trom(Ed.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Editions de l'EHESS, 2001, p.51-98. Daniel Cefaï, "Qu'est-ce qu'une arène publique? Quelques pistes pour une approche pragmatiste", in Daniel Cefaï et Isaac Joesph, *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*", Paris, Editions de l'aube, 2002.

¹⁰ Gunther Teubner (Ed.), *Global law without a state*, Aldershot, Dartmouth, 1997.

annonciatrices de formes nouvelles d'actions collectives des réfugiés d'Afrique centrale mais aussi de reconstitutions progressives de la citoyenneté marquées par le passage d'une citoyenneté nationale à une *citoyenneté de résidence*¹¹ allant au-delà de la distinction membre / non-membre et renforçant les multiples inscriptions au niveau locales et globales ?

Dans la mesure où les Etats sont amenés à concéder des transferts de souveraineté au profit des juridictions supranationales, nous formulons l'hypothèse que la déterritorialisation du droit international entraîne dans son sillage un déplacement des formes d'appartenance des réfugiés à la *polis* et à une reconstitution de la citoyenneté dans les espaces urbains d'Afrique centrale. Plus précisément, dans un contexte d'exacerbation de « lutte pour la reconnaissance » à un niveau local et global¹², nous tâcherons d'observer de quelles manières et sous quelles conditions, les engagements cosmopolites peuvent produire de nouvelles socialisations collectives aptes à remettre en question la nature des ordres normatifs des espaces urbains d'Afrique centrale et les formes d'inscription individuelles et collectives des réfugiés à la *polis*.

Cet article s'appuie sur un matériel empirique recueilli *in situ* dans les villes-capitales de Yaoundé, Bangui et Brazzaville pendant plus d'une année. Nous avons privilégié l'étude des mouvements sociaux à partir d'observations et d'entretiens réalisés auprès des réfugiés engagés collectivement dans des mobilisations collectives ou dans des formes d'activisme politique. Nous avons également recouru à l'analyse documentaire de lettres et requêtes adressées par les réfugiés aux organisations internationales et de divers procès-verbaux officialisant la formation des collectifs dans les pays d'accueil. Ces documents offrent de ce point de vue des matériaux d'étude riches et solides sur la structuration des collectifs et les stratégies déployées par les groupes pour façonner des compréhensions communes de l'espace protestataire dans lequel les mouvements se mettent en place. C'est de cette manière en orientant la focale d'observation sur l'organisation, le fonctionnement interne et les activités de cadrage des mobilisations que nous chercherons à comprendre comment le cadre institutionnel et politique qui régit la législation en matière de droit des réfugiés peut à la fois s'imposer comme système de contrainte et s'offrir à eux comme champ de possibilités à de nouvelles orientations politiques, à la fois locales et post-nationales.

¹¹ Sur la « citoyenneté de résidence », voir Seyla Benhabib, « Crépuscule de la souveraineté ou émergence de normes cosmopolites ? Repenser la citoyenneté en des temps volatils », in Michel Wieviorka., *les sciences sociales en mutation*, Paris, Editions sciences humaines, 2007, p. 183-204 ; Etienne Balibar, Monique Chemillier-Gendreau, Jacqueline Costa-Lascou, Emmanuel Terray, *Sans-papiers, l'archaïsme fatal*, Paris, La découverte, 1999. Etienne Balibar, *Droit de cité. Culture et politique en démocratie*, Paris, Ed. de l'Aube, 1997.

¹²Axel Honneth, *op. cit.*

PAYSAGES URBAINS D'AFRIQUE CENTRALE : FLUX DE RÉFUGIÉS ET REFLUX HUMANITAIRE

Suite à l'instabilité de nombreux états et aux violents conflits qui se sont déclenchés ces quinze dernières années dans la région des Grands Lacs, l'Afrique centrale est l'une des régions au monde où l'on compte le plus de déplacements forcés de population. La crise commence au début de la décennie 1990 avec la guerre civile au Burundi (octobre 1993) et le génocide rwandais (avril-juillet 1994). Les répercussions s'exacerbent ensuite à l'est du Zaïre. En 1997, L'Ouganda, le Rwanda et le Burundi aident les troupes de Laurent Désiré Kabila à faire chuter le général Mobutu qui régnait au Zaïre (devenu République démocratique du Congo) depuis 1965. Autour de la RDC, se noue alors un complexe jeu d'alliances qui implique jusqu'à neuf pays de la région mais en 1998, à la suite d'une rupture avec Laurent Désiré Kabila, ses anciens alliés interviennent militairement sur le sol congolais pour soutenir la formation de rebellions qui exploitaient les tensions internes. Dans le même temps, le Zimbabwe, l'Angola, le Tchad et la Namibie interviennent au côté de Kinshasa pour tenter de repousser les troupes étrangères. Ces ingérences militaires se sont traduites par une occupation de fait de plus de la moitié du territoire congolais et causèrent la fuite de près de deux millions de personnes à l'intérieur de la RDC et de 300 000 dans les pays frontaliers.

En avril 2002, des négociations formalisées par l'accord de Sun City mettent fin aux combats et un gouvernement d'union nationale intégrant les anciennes milices est formé. Les accords de paix signés entre la RDC et le Rwanda (accord de Pretoria en juillet 2002) puis entre la RDC et l'Ouganda (accords de Luanda, septembre 2002) conclurent également sur un retrait des troupes étrangères du territoire congolais. Si depuis cette date les flux de réfugiés tendent à s'estomper dans cette région, les rapatriements n'ont toutefois toujours pas pris le rythme souhaité par l'UNHCR et les gouvernements des pays d'accueil en raison de la présence persistante des milices armées dans le Kivu, région frontalière entre le Rwanda et la République Démocratique du Congo, lesquelles contribuent à entretenir un climat de terreur, à déstabiliser l'ensemble de la région et de ce fait, à dissuader le retour des réfugiés. On dénombrait encore en 2007, 1,3 millions de déplacés internes et réfugiés en Afrique centrale¹³.

¹³ Dans une importante enquête de mortalité publiée en janvier 2008, l'International Rescue Committee (IRC) estimait que le conflit et la crise humanitaire en République démocratique du Congo avait provoqué la mort de 5,4 millions de personnes de manière directe ou indirecte depuis 1998 et continuait de tuer 45.000 personnes chaque mois, surpassant, en terme de décès, tout autre conflit depuis la deuxième guerre mondiale. Parmi l'ensemble des victimes, 400.000 auraient péri dans les combats, les autres seraient mortes de malnutrition ou de maladie. IRC, *Special report. Forgotten crisis*, 2008. Disponible en ligne : <http://www.theirc.org/special-report/congo-forgotten-crisis.html>. Egalement, en dépit d'efforts louables mais tardifs des anciens belligérants au processus de transition démocratique en RDC et de la relative bonne tenue des élections présidentielles en 2006, la région des Grands Lacs est restée en 2007 l'une des zones les plus instables d'Afrique. Les violents combats opposants le général déchu de l'armée congolaise, Laurent Nkunda, aux troupes de l'armée gouvernementale ont provoqué le déplacement de 400.000 personnes, ce qui portait à près d'un million le nombre total de déplacés internes et de réfugiés dans la région au 1^{er} janvier 2008. UNHCR, *Appel global2007*. Disponible en ligne : <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/template?page=publ&src=static/ga2007/ga2007toc.htm>

C'est dans ce contexte de conflits armés et d'instabilité chronique que des zones humanitaires se sont édifiées pour accueillir des populations en quête d'une sécurité qui ne leur était plus garantie dans leur pays. Le Cameroun, la République Centrafricaine et le Congo Brazzaville, du fait de leur relative stabilité au regard des situations de crise traversées par la région des Grands Lacs, sont rapidement devenus des pôles d'attraction pour des réfugiés en quête d'un lieu plus sûr. Yaoundé, Bangui et Brazzaville, capitales respectives de ces trois pays, ont de ce fait servi de support logistique des organisations humanitaires et sont rapidement devenus des centres de décision et de redistribution de l'assistance. Cette présence humanitaire, légitimée par le discours de référence que constitue les droits de l'homme et entretenue par la formidable mobilisation populaire qu'il opère, s'est rapidement étendue au-delà des « zones d'exception », dans des espaces urbains sécurisés où se succèdent les différentes administrations chargées d'organiser l'aide aux victimes. A Brazzaville, la plupart des organisations humanitaires se sont regroupées sur les contreforts d'une colline jouxtant le centre urbain, dans des lieux où la matérialité et la richesse ostentatoire des résidences contrastent de façon brutale avec les quartiers périphériques où s'amassent la plus grande majorité des citoyens. Agences onusiennes, organisations internationales et ONG investissent la plupart des quartiers résidentiels des capitales d'Afrique centrale pour y développer des méthodologies d'assistance et y décider de nouveaux plans d'action à entreprendre en faveur, bien souvent, de populations éloignées des espaces urbains. Car, à y regarder de plus près, c'est moins dans les villes que dans les campagnes que se mettent en place les principaux projets d'assistance aux victimes afin d'éviter ce que les humanitaires redoutent le plus, un « pulling factor » risquant de causer un appel d'air incontrôlable des populations rurales vers les villes. Toutefois, la seule présence d'organisations internationales est interprétée comme une garantie suffisante d'un certain niveau de sécurité ou la possibilité d'obtenir une aide pour de nombreux réfugiés. On estimait en 2006 à près de 140.000 le nombre de réfugiés urbains en Afrique centrale, ce qui représentait près de 8% de l'ensemble des réfugiés situés dans cette région. La plus grande part (78%) ayant trouvé refuge dans les capitales des pays d'accueil : 23% à Kinshasa, 17% à Yaoundé, 15% à Libreville, 8% à Brazzaville et 7% à Bangui¹⁴.

¹⁴ Dans une importante étude statistique réalisée en 2006 par l'UNHCR, il était établi que 51% des réfugiés urbains en Afrique centrale en 2006 étaient des hommes pour 49% de femmes, cette proportion étant équivalente dans les zones rurales. L'enquête révèle en revanche un profond déséquilibre au niveau de l'âge des réfugiés entre ces deux zones puisque 59% des réfugiés ont plus de 18 ans dans les zones urbaines contre seulement 42% dans les zones rurales. UNHCR, *UNHCR statistical yearbook 2006*. Disponible en ligne : <http://www.unhcr.org/statistics/STATISTICS/478cda572.html>.

Aussi précise que soit cette enquête, aucun chiffre ne permet toutefois de révéler l'origine sociale des réfugiés urbains ni de déterminer leur lieu de provenance (ville ou campagne). Précisons néanmoins que l'enquête de terrain a permis d'établir qu'une grande majorité des réfugiés urbains étaient déjà des citoyens avant de trouver refuge dans ces villes et que la plupart d'entre eux avaient généralement un niveau social et d'instruction plus élevé que les réfugiés installés dans les zones rurales.

En même temps que les organisations humanitaires investissent les quartiers résidentiels de ces capitales, les populations réfugiées affluent dans leurs périphéries, se regroupent dans des zones enclavées, subissent le rejet et la stigmatisation des populations locales mais tentent, ensemble, de faire face collectivement aux processus d'éviction dont ils sont l'objet. Malgré la diversité des trajectoires et la forte hétérogénéité sociale des réfugiés, de nouveaux liens d'association favorisent la création de solidarités micro-communautaires qui à la fois protègent ces réfugiés des risques d'exclusion et en même temps encouragent le développement d'activités collectives. Des espaces vacants deviennent des lieux de sociabilité et le support sur lequel des astuces se développent pour permettre à chacun de subvenir à ses besoins. On observe des friches au cœur du tissu urbain de Yaoundé pouvant rapidement devenir des périmètres de cultures vivrières réappropriés et exploités par les réfugiés d'un même espace ségrégué, des commerces collectifs se créent dans les zones marginalisées de Brazzaville, des bars et des restaurants « auto-gérés » éclosent grâce à des systèmes de crédits mis en place par des collectifs de réfugiés. Une logique de production de l'espace local se met alors progressivement en place dans ces espaces urbains, une logique qui est très proche de « l'invention de la ville »¹⁵, c'est à dire le fait que des citoyens qui n'ont pas de matérialité urbaine se fédèrent et inventent eux-mêmes leur espace de ville. C'est dans cet esprit que l'on voit des alliances émerger, des liens se nouer pour faire face collectivement aux logiques d'éviction de l'espace urbain et instaurer de nouveaux pôles d'identification collective.

Les réfugiés se rassemblent dans les derniers espaces vacants des villes-capitales et instaurent ensemble des liens de solidarité et de réciprocité moins autour de liens affectifs d'appartenance commune à une ethnie ou une nation qu'autour d'une dénomination nouvelle, celle de « réfugié ». Se développent alors de nouveaux types de solidarités communautaires reposant non sur le rassemblement de « ceux qui se ressemblent » mais sur l'interdépendance entre ceux qui diffèrent, réunis dans une même « communauté de l'instant », construite autour des situations de dénuement et suscitée par une volonté collective d'y faire face¹⁶. Mais il serait erroné de n'y voir là qu'une conséquence des situations de survie vécues collectivement par les réfugiés. Les principes de catégorisation et le traitement collectif opérés par les organisations humanitaires ne sont effectivement pas étrangers à l'effacement de l'imperméabilité des cloisons entre les communautés et à la formation concomitante de nouveaux liens communautaires :

Quand on nous reçoit au HCR, ou quand on assiste à leurs réunions, personne ne fait attention à nos origines, à nos parcours, ce que l'on a fait avant (...). A leurs yeux, nous sommes tous pareils, avec les mêmes histoires, les mêmes parcours... Tout ce qui compte

¹⁵ Michel Agier, *L'invention de la ville. Banlieues, townships, invasions et favelas*, Paris, Editions des archives contemporaines, 1999.

¹⁶ Sur la formation de nouvelles solidarités communautaires dans des espaces urbains marginalisés d'Afrique, voir Alain Marie(Ed), *L'Afrique des individus. Itinéraires citoyens dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Paris, Karthala, 1997.

pour eux, c'est de savoir si nous sommes réellement des réfugiés, rien d'autres. Qu'on soit Congolais, Tchadiens, Rwandais, militaires ou militants, c'est toujours pareil, il n'y a pas de différences. Il faut qu'on soit réfugié, c'est tout... On n'a finalement pas d'autres nationalités que celle de « réfugié » (*sourire*)... et c'est avec cette nouvelle nationalité qu'on essaye de faire de chose. C'est comme une nationalité, c'est avec cette carte (*il montre sa carte de réfugié*) que l'on est reconnu. Alors entre nous, on ne fait jamais attention de savoir de quel pays nous sommes... ça n'a pas vraiment d'importance. On sait juste qu'on est réfugié et ça suffit.

Tidjani. 43 ans. Réfugié congolais installé à Bangui (RCA)

Par leur langage et par leurs actions, reposant sur une conception classique et développementaliste des droits de l'homme, le « gouvernement humanitaire »¹⁷ s'est ainsi rapidement imposé non pas seulement comme une politique d'intervention « généreuse » et « bienfaitrice » mais, de façon plus insidieuse, comme une « politique morale universelle » qui pénètre et imprègne les ordres normatifs des espaces où elle se met en place¹⁸. Le principe d'universalité de l'assistance humanitaire conduit notamment à une indifférenciation des bénéficiaires de l'aide et contribue à la réduction des trajectoires individuelles, des individus, des hommes, des femmes, en corps : corps indistincts, corps déplacés, corps localisés qui se trouvent définis par les catégorisations administratives et juridiques des organisations humanitaires chargées de leur porter assistance. La pratique humanitaire tend de cette manière à dissoudre les particularismes communautaires par une opération de regroupement dans de grands ensembles diffus et composites et par le développement des prestations collectives institutionnelles. Si il convient de ne pas mésestimer les solidarités « ethniques », tout particulièrement au niveau des ressources sociales et symboliques qu'elles peuvent procurer lors de l'installation des réfugiés dans la société d'accueil¹⁹, ces liens communautaires tendent toutefois à laisser leur place à d'autres formes de solidarité, plus englobantes, contractuelles et régulées par des instances centrales venant supplanter les communautés dans leur rôle de protection et d'assistance matérielle. On observe dans les quartiers périphériques de Yaoundé, Brazzaville et Bangui, la formation de réseaux d'entraide qui tendent à s'instaurer autour des situations d' « insécurité sociale »²⁰ des réfugiés résidant dans ces

¹⁷ Dans un article intitulé « Le camp des vulnérables. Les réfugiés face à leur citoyenneté niée », Michel Agier utilise l'expression « gouvernement humanitaire » pour désigner le contrôle des camps de réfugiés par les « organisations d'assistance et onusiennes » et l'assistance humanitaire des populations au nom d'un principe moral supérieur qui fait de la préservation de la vie et du soulagement de la souffrance les valeurs suprêmes de l'action. Michel Agier « Le camp des vulnérables : les réfugiés face à leur citoyenneté niée », Paris, Temps Modernes, 2004, p. 120-137

¹⁸ Voir à ce sujet : Giorgio Agamben, *State of exception*, Chicago and London, The University of Chicago press, trad. par K. Attell, 2005; Michael Hardt et Antonio Negri, *multitude, guerre et démocratie à l'âge de l'Empire*, Paris, éd. La Découverte, 2004.

¹⁹ Les réseaux de solidarité et de sociabilité interethniques se formant entre nouveaux immigrants dans les sociétés d'accueil ont largement été défrichés par les sociologues de l'Ecole de Chicago. Signalons plus particulièrement ici les travaux précurseurs de Robert Park dans *The city* où il met en évidence le rôle des liens communautaires, considérés comme « sas d'entrée », permettant aux nouveaux immigrants d'obtenir les ressources sociales et symboliques utiles pour se déployer ensuite dans un réseau social plus élargi. Pour une traduction (partielle) de l'ouvrage "*The City*", accompagnée de textes connexes : Yves Grafmeyer et Isaac Joseph (éd.), *L'école de Chicago - naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, Paris, 1990

²⁰ Robert Castel, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Editions du Seuil, 1995

quartiers. A Brazzaville, des flancs entiers de colline en érosion, reçoivent une grande majorité de réfugiés contraints de s'installer sur des terrains illégaux, glissants et sablonneux. Devant les menaces d'expulsion de plus en plus vives de la municipalité, les différentes communautés de réfugiés en présence ont rapidement décidé de se fédérer et d'unir leurs forces pour obtenir une protection et des aides au relogement de l'UNHCR. A Bangui, des micro-groupes de réfugiés se forment dans les anciennes zones-tampons décrépités du pouvoir colonial et établissent ensemble des projets de viabilisation et d'assainissement des lieux.

Se dessinent alors des villes multipolaires agencées autour de deux segments principaux : l'un hermétique, intégré dans le circuit international, où se succèdent les agences humanitaires à l'intérieur desquels les personnels expatriés décident des nouvelles méthodologies d'assistance à mettre en place ; l'autre enclavé dans les interstices de la ville où des populations réfugiées, de tout horizon confondu, mettent en place des réseaux d'entraide et des stratégies de survie pour subvenir aux besoins les plus immédiats. Des villes segmentées que l'on pourrait trop rapidement croire divisées, morcelées. La pratique humanitaire telle qu'elle se développe dans ces espaces urbains offre une occasion rare d'analyser la mise en relation entre des ordres urbains habituellement séparés. Les zones de contacts entre acteurs humanitaires et réfugiés participent à des recouvrements singuliers entre centre et périphérie, entre « mondes institués » et « interstices urbains »²¹, entre global et local et à la formation de nouvelles dynamiques et opportunités politiques dans les espaces urbains d'Afrique centrale. L'une des figures les plus pertinentes de ces recouvrements nous est donnée par l'idéologie humanitaire et l'universalisme des droits de l'homme dont les valeurs qui sont véhiculées par les agences humanitaires sont réappropriées et réinterprétées par des collectifs de réfugiés qui cherchent à inscrire leurs actions collectives dans l'espace public et à interpeller les représentants des organisations internationales chargés de les soutenir.

DE L'UNIVERSALISME HUMANITAIRE AU COSMOPOLITISME ACTIF DES COLLECTIFS DE RÉFUGIÉS

Se référer à l'espace des villes investi par les réfugiés implique d'abord de prendre acte du fonctionnement largement déterritorialisé des organisations humanitaires qui agissent en son sein. Prendre acte aussi de la diffusion des espaces de circulation et d'information compatibles avec la formation de multiples micro-groupes qui résistent collectivement aux logiques d'éviction de l'espace

²¹ Nous rejoignons ici les travaux de Laurence Roulleau-Berger sur les espaces intermédiaires et plus spécifiquement ici, sur les porosités existants entre des mondes sociaux apparemment disjoints. Il n'existe pas d'opposition fractale entre interstices urbains et mondes institués mais plutôt une diversité d'« espaces intermédiaires qui s'étalent sur un continuum allant d'espaces qui accumulent des écarts avec l'Instituant et d'espaces dont les frontières touchent de près celles des institutions. » Laurence Roulleau-Berger, « Espaces intermédiaires, économies urbaines et lutte pour la reconnaissance » in Guénola Capron, Geneviève Cortes, Hélène Guetat, *Liens et lieux de la mobilité*, Paris, Belin, 2004

urbain. De nouvelles formes d'engagement politique peuvent alors être perçues de la part des réfugiés qui vont investir les interstices de la ville et tenter d'interpeller les « souverainetés mouvantes »²² de l'humanitaire. De ce point de vue, les valeurs universelles proclamées par les organisations humanitaires pour légitimer leur présence et organiser leurs actions peuvent d'une part ouvrir un nouvel horizon du réel dans lequel il est possible de s'engager et de lutter et d'autre part servir de support conceptuel dans le travail de signification et de cadrage des mobilisations.

Identités assujetties et « processus de subjectivation »

A Yaoundé, capitale du Cameroun, plus de 3000 réfugiés et autant de demandeurs d'asile de dix nationalités différentes sont installés dans différents quartiers de la ville depuis plus de six ans pour une très large majorité d'entre eux. Suite à des conditions de vie devenues précaires, notamment en matière d'accès aux services de santé, et face à une non-reconnaissance croissante du statut par les autorités de ce pays, un collectif de réfugiés regroupant les différentes communautés en présence fut créé au cours de l'année 2005. Antoine, réfugié congolais et représentant élu du collectif explique l'intérêt de cette organisation et plus largement, la « philosophie » du mouvement. Il n'est pas seulement question de revendiquer un accroissement de l'aide humanitaire, il s'agit bien plus de faire advenir sur la place publique l'image d'une communauté unie et soudée qui tente de résister aux logiques de stigmatisation et de marginalisation dont ils sont l'objet :

Lorsque je suis arrivé à Yaoundé en 2001, j'ai tout de suite ressenti que j'étais indésirable ici. Tous les réfugiés qui vivent ici sont considérés comme de simples résidus qu'il faut évacuer. Il n'y a pas de travail, pas de système de santé, pas d'éducation pour nos enfants... tout est fait pour que l'on ne se sente pas chez nous ici. Chaque jour qui passe, chaque heure, chaque instant de la journée on nous méprise. Il faut que ça change. Nous n'avons pas choisi d'être ici, nous n'avons pas eu d'autres choix que de quitter notre pays en guerre. Le Cameroun a ratifié la Convention de Genève. Il s'est donc engagé à accepter sur son sol tous les individus qui ont dû fuir leur maison. C'est cela que l'on veut faire comprendre au Camerounais et c'est pour cela que l'on a créé le collectif, parce que rien n'y personne n'a essayé d'éclaircir les choses. Pas même le HCR pour qui nous ne sommes que de simples numéros. Un numéro sur une carte, voilà comment ses représentants nous voient. Mais nous sommes des individus, des hommes, des femmes, et c'est tout simplement comme ça qu'on doit nous voir et nous écouter (...). La déclaration des droits de l'homme le dit très clairement et on a le devoir de le rappeler à tous ceux qui pourraient l'oublier : « les réfugiés sont des hommes qui naissent libres et égaux en dignité et en droit », c'était l'une des inscriptions que l'on pouvait voir sur les banderoles de la manifestation. Cette phrase illustre parfaitement le combat dans lequel nous sommes tous engagés. Nous sommes des réfugiés, avec des histoires tragiques, et nous

²² Mariella Pandolfi mobilise la notion de « souverainetés mouvantes » pour désigner les organismes internationaux et transnationaux qui agissent sur les territoires de l'ingérence et de l'urgence humanitaire et qui se déplacent de par le monde en légitimant sous la bannière des droits humains l'imposition de leurs règles et de leur temporalité. Ces souverainetés mouvantes constituent un réseau de gouvernance caractérisé par des stratégies de dé- ou re-territorialisation innovatrices. Mariella Pandolfi, *Souverainetés mouvantes et fil de fer barbelé*, Paris, La Fabrique, 2005

avons le droit et le devoir de nous défendre et d'améliorer la mauvaise image qui est sans arrêt portée sur nous »

Antoine. Réfugié congolais. Président du collectif de réfugiés du Cameroun

La stratégie qui consiste à assumer une identité assujettie pour la dépasser dans des « processus de subjectivation »²³ est une caractéristique commune de toutes les luttes minoritaires. En revendiquant une catégorisation perçue négativement, les réfugiés cherchent dans le cas présent à assumer une identité assujettie contre laquelle paradoxalement ils se battent et à fixer des dénominateurs communs en vue d'organiser l'action et de retourner les logiques de domination et de stigmatisation qui se cachent derrière cette dénomination. Il s'agit donc bien ici d'un « retournement du stigmate » consistant à renverser l'image communément admise et compassionnelle de la « victime-écran » pour renforcer celle d'acteurs sociaux en lutte collective contre les violences morales sous-jacentes aux actes d'attribution extérieurs²⁴. Il apparaît de ce fait pertinent de porter notre attention sur les luttes collectives exercées pour franchir la frontière de l'universel tel qu'il est défini et investi par la pratique humanitaire et d'en faire ressortir les processus de subjectivation qui peuvent se dessiner à travers elle. Si pour Michel Foucault, c'est le discours historique qui est antérieur à et constitutif de l'identité subjective²⁵, la mécanique n'aboutit jamais entièrement à l'assujettissement parfait des individus placés sous son régime, les sujets du *discours historique* peuvent aussi devenir des acteurs de la *situation présente*. L'intérêt est alors de saisir le basculement de la scène humanitaire en scène démocratique et les mises en litige des formes de visibilité du commun et les identités et appartenances qu'elles définissent²⁶.

Pour cela, il importe d'accorder un regard accru sur la réappropriation et l'interprétation des textes fondateurs de l'« idéologie humanitaire »²⁷ par des réfugiés qui réécrivent les termes de leur

²³ Suivant la perspective développée par Gilles Deleuze, « on peut en effet parler de processus de subjectivation quand on considère les diverses manières dont des individus ou des collectivités se constituent comme sujets : de tels processus ne valent que dans la mesure où, quand ils se font, ils échappent à la fois aux savoirs constitués et aux pouvoirs dominants, même si par la suite ils engendrent de nouveaux pouvoirs ou repassent dans des nouveaux savoirs. Mais, sur le moment, ils ont bien une spontanéité rebelle ». Gilles Deleuze, « Le devenir révolutionnaire et les créations politiques », *Multitudes*, Paris, 2003. Sur les processus de subjectivation, voir aussi Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille Plateaux*, Editions de Minuit, coll. « critique », 1980.

²⁴ Erving Goffman, *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit, 1975

²⁵ Michel Foucault, *L'histoire de la sexualité*, vol. 1 : *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976

²⁶ Suivant la perspective développée par Michel Agier, un tel basculement devient possible lorsque les actes d'attribution adressés par le « gouvernement humanitaire » à la catégorie des réfugiés font l'objet de contestations de la part des « victimes silencieuses ». Une politisation de la catégorie des « vulnérables » peut alors se mettre en mouvement autour d'interprétations dissonantes des catégorisations disponibles dans l'espace humanitaire. Michel Agier, « Le gouvernement humanitaire et la politique des réfugiés », in Laurence Cornu et Patrice Vermeren (Ed.), *La philosophie déplacée : Autour de Jacques Rancière, Colloque de Cerisy*, Paris, Horlieu Editions, 2006.

²⁷ Nous nous référons ici à Bernard Hours. Le socle de l'« idéologie humanitaire » repose suivant cet auteur sur l'affirmation de l'universalité des droits de l'homme comme valeur majoritairement partagée provoquant et justifiant des conduites, des analyses de situation et des actions. « L'association des droits de l'homme affirmés universels et d'un devoir d'ingérence transformé en droit de s'ingérer constitue le noyau dur, opératoire, de l'idéologie humanitaire occidentale ». Bernard Hours, *l'idéologie humanitaire ou le spectacle de l'altérité perdue*, Paris, L'Harmattan, 1998.

socialisation en prenant les différentes branches du « gouvernement humanitaire » (ONU, ONG, organisations internationales) pour cibles et interlocuteurs privilégiés. En nous attachant à déceler les stratégies de mise en alignement des mobilisations de réfugiés à l'environnement humanitaire global où elles cherchent à se glisser et en rétablissant les liens entre les textes fondateurs de l'idéologie humanitaire et les schèmes interprétatifs des collectifs de réfugiés, il s'agit désormais de dégager les éléments fédérateurs qui permettent aux réfugiés de s'engager et de lutter. Plus précisément, la pensée universelle oblige les individus à se penser comme sujet autonome avec tout ce que cela implique comme mise en perspective de sa relation commune et partageable, comme décentrement de l'ego et de son dépassement. De ce point de vue, les textes fondateurs de l'idéologie humanitaire fournissent le point de départ et le terrain d'une réflexion sur les capacités créatrices individuelles et collectives des réfugiés. D'une part, ils interviennent dans les processus cognitifs des réfugiés engagés dans les stratégies de cadrage et de mises en alignement des adhérents potentiels (« connexion de cadres »), d'autre part, ils ouvrent sur des possibilités d'action par une réinjection sémantique et conceptuelle de l'idéologie dans le contexte de la situation (« amplification de cadre »).

Idéologie humanitaire et « connexion des cadres »

Les mobilisations collectives des réfugiés ne pourraient être analysées indépendamment de l'environnement social où elles prennent forme. Le concept de « structure des opportunités politiques »²⁸ traduit bien la nécessité de prendre en compte l'idéologie humanitaire comme principale ressource permettant aux réfugiés de faire inscrire leurs revendications à l'agenda médiatique puis publique et enfin politique. Si l'idéologie humanitaire peut apparaître comme une contrainte en « dépersonnalisant » les individus qu'elle est censée soutenir, ses apports conceptuels fourniront toutefois aux collectifs des outils plus à même d'être mobilisés et reconfigurés dans des espaces des protestations où ils acquerront une utilité pratique. La *frame perspective* telle qu'elle s'est développée dans le domaine des mouvements sociaux vise de ce point de vue à rendre compte du *travail de signification* des acteurs engagés dans des mouvements sociaux²⁹. Ce travail de production oscille entre d'une part une analyse structurale des contraintes qui pèsent sur la définition des situations et sur la configuration des actions et d'autre part une analyse interactionniste des schèmes d'action qui s'inventent dans le cours temporel des séries d'interaction.

²⁸Doug McAdam a adopté au début des années 1980 le concept de « structure des opportunités politiques » dans son ouvrage consacré au mouvement « noir ». La notion de structure des opportunités politiques se présente à ses yeux comme la plus apte à révéler ce que la possibilité d'émergence d'une action protestataire doit, indépendamment de la capacité mobilisatrice du groupe concerné, aux évolutions conjoncturelles du système politique – évolutions qui le rendraient au gré des circonstances plus ou moins vulnérable, ou réceptif, devant la contestation sociale. Doug McAdam, *Political process and the development of black insurgency 1930-1970*, Chicago, Chicago University Press, 1982

²⁹ David Snow, Robert D. Benford, "Ideology, Frame Resonance and Participant Mobilization." *International Social Movement Research*, n°1, 1988, p. 197-219. David Snow, Robert D. Benford, «Framing Processes and Social Movements : an Overview and Assessment», *Annual Review of Sociology*, vol. 26, 2000, p. 611-639.

La réglementation des collectifs est une parfaite illustration de la combinaison entre l'idéologie humanitaire telle qu'elle s'impose aux réfugiés impliqués dans le travail d'interprétation et de signification de la mobilisation et la réappropriation de ses référents dans une logique d'alignement des adhérents potentiels au mouvement. Les textes réglementant les collectifs s'inspirent pour une grande part des articles de lois déjà existants dans le droit humanitaire, lesquels sont investis par les collectifs qui portent leurs causes, fixent à travers eux des dénominateurs communs et des enjeux partagés par une stratégie d'appropriation et de réinjection qui vient se greffer dans le contexte de la situation. Quelques extraits du règlement intérieur du Collectif de réfugiés au Cameroun (CRC) permettent ici d'apporter quelques éclaircissements dans les processus d'institutionnalisation des collectifs :

Préambule

*Vu la charte de l'ONU et ses principes de Liberté, de Justice et de Paix,
Vu la déclaration universelle des Droits de l'Homme dans son article 20 qui stipule : « Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifique »,
Nous, Collectif des réfugiés au Cameroun, réunis en « association » et mus par l'esprit de solidarité, soucieux du bien-être de tous les réfugiés sans aucune distinction, prenons l'engagement de créer une association à caractère humanitaire et apolitique.
(...)*

Titre II : Les objectifs

Article 6 : Les objectifs sont :

- Renforcer l'esprit de solidarité entre tous les réfugiés au Cameroun
- Défendre les intérêts et les droits des réfugiés auprès des institutions
- Négocier des aides auprès des organisations nationales et internationales
- Assurer proportionnellement la distribution des aides entre les réfugiés

Extrait du règlement intérieur du Collectif de réfugiés au Cameroun

En recourant de façon explicite aux droits internationaux et en mobilisant ces référents et valeurs, les réfugiés cherchent à assurer la légitimité du mouvement, légitimité qui doit être pensée en relation avec différents publics pertinents : la population en générale, mais aussi les autorités politiques et publiques vers qui les revendications sont adressées. Dans tous les cas, l'adhésion passe par une adéquation des cadres. Cela implique de mettre en regard le cadre construit par le mouvement social avec les cadres individuels des adhérents potentiels, mais aussi avec ceux des organisations humanitaires sur lesquels le mouvement doit s'ajuster pour prendre corps.

La connexion de cadres (*frame bridging*) consiste alors à fournir un schéma interprétatif unifié et une base organisationnelle à ses futures recrues en renforçant la congruence entre le cadre des individus et ceux des groupes actifs³⁰. Elle nécessite de ce fait un certain fonds de normes et valeurs universelles pour réguler le traitement de la différence et pour diriger la « lutte pour la reconnaissance »³¹ dans des voies socialement acceptables. Le recours explicite au droit international, et plus particulièrement à la

³⁰ David Snow, E. Burke Rochford Jr., Steven K. Worden, Robert D. Benford. "Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation", *American Sociological Review*, n°51, 08/1986, pp.461-481

³¹ Axel Honneth, *op. cit.*

convention de Genève, dans les modes d'argumentation employés engendre à la fois la consolidation d'un collectif unifié autour de valeurs communes et assure la notoriété et la recevabilité de l'initiative dans l'espace où les actions seront menées. Observons pour cela l'extrait du « procès verbal » qui fut rédigé par les membres du bureau du collectif de réfugiés de République centrafricaine dont l'enjeu était d'interpeller les différents organes de l'ONU au sujet de leur insécurité sur le territoire d'accueil dans l'objectif d'obtenir une réinstallation collective vers un pays tiers :

Considérant que, conformément aux principes proclamés dans la charte de l'ONU et d'autres instruments internationaux, la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et leur droit inaliénable est le fondement de la liberté de la Justice et de la paix dans le monde

Tenant compte notamment des articles pertinents de la déclaration universelle des droits de l'Homme et du pacte international relatif aux droits civils et politiques qui garantissent à chacun le droit à la vie, le droit à la liberté et le droit à la sécurité ainsi que le droit à la reconnaissance de sa personnalité juridique

(...)

Attirant l'attention particulière des instances humanitaires tant à Genève qu'à New York que, tous ces droits évoqués ci-haut ayant été violés.

Réitérant ces diverses demandes et au regard de tout ce qui précède, l'Assemblée Générale sollicite une bonne fois pour toutes, auprès des services de la protection du HCR à Genève, la réinstallation de tous les réfugiés urbains présents dans la ville de Bangui dans un pays tiers et ce, conformément aux dispositions de l'article 14 de la charte internationale des droits de l'Homme³²

En foi de quoi, l'Assemblée Générale a réservé des copies du présent PV à la délégation du département américain, au chargé de mission des droits de l'Homme, au représentant résidant du PNUD, au vice secrétaire générale de l'ONU à Genève, au chef de mission des droits de l'Homme, à la chargé de protection du HCR (...)

Extrait d'un « procès verbal » rédigé par le collectif de réfugiés de République Centrafricaine

Le travail de signification se construit dans la relation directe avec les représentants, agents, institutions vers qui les revendications sont censées s'adresser. La référence explicite aux droits de l'homme et à la charte de l'ONU et l'influence directe de la convention de Genève dans la structure grammaticale et lexicale du procès verbal témoignent de la forte imprégnation de l'idéologie humanitaire dans l'institutionnalisation des collectifs. Elle participe activement au processus par lequel les réfugiés acquièrent la conscience des événements et objets de leur environnement. L'idéologie humanitaire procure de ce fait le levier sémantique et théorique à partir duquel les opérations de construction de sens se consolideront en permettant de « localiser, percevoir, identifier et étiqueter des événements et des situations en vue d'organiser l'expérience et d'orienter l'action »³³. Elle fournit un cadre conceptuel qui permet aux acteurs de renverser les situations qui semblaient jusqu'alors relever de la malchance ou de la fatalité en les transformant en injustice

³² Le Collectif de réfugiés de la République centrafricaine se réfère ici au premier alinéa de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « *Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays* ». Déclaration disponible en ligne sur le site des Nations-unis : <http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm#a14>

³³ Daniel Cefaï, Danny Trom (Ed.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Editions de l'EHESS, 2001, p.52.

sociale ou en transgression morale suscitant rétroactivement l'intérêt des adhérents potentiels. Dans une perspective très proche de celle développée par Daniel Cefaï, l'émergence de collectifs et d'actions communes repose dans le cas présent sur la mise en œuvre de cadres de perception, de catégorisation et de jugement, d'une «grammaire de la vie publique » qui permet aux acteurs de convertir les troubles éprouvés dans l'horizon de leur vie quotidienne afin de les doter de formats d'expression acceptables publiquement, c'est-à-dire identifiables par l'opinion publique et par là susceptibles d'être traités par l'action publique.

Actions collectives et « amplification des cadres »

Comment les collectifs de réfugiés passent-ils de la « coulisse » à la « scène », de l'institutionnalisation à la mobilisation, du travail de signification à une pragmatique de l'action ? L'« amplification de cadre » (*frame amplification*) consiste précisément à clarifier ou à développer un schéma interprétatif en insistant sur des valeurs ou des croyances préexistantes mais n'ayant pas débouché sur une volonté d'engagement ; il s'agit alors de faire le lien entre les préoccupations quotidiennes des adhérents et les objectifs du mouvement.

C'est de cette manière qu'à Bangui, face à la fermeté des représentants de l'UNHCR de la République centrafricaine qui n'avaient pas donné suites aux nombreux procès verbaux émis par les réfugiés congolais concernant leur demande de réinstallation dans un pays tiers³⁴, le collectif de réfugiés s'était ensuite engagé à accompagner et à soutenir le mouvement en organisant en juillet 2005 une manifestation et un sit-in devant les bureaux de l'UNHCR. Cette nouvelle mobilisation visait moins à revendiquer explicitement un droit à la réinstallation des réfugiés congolais (comme ceci fut le cas lors de la première initiative) qu'à informer la population du non-respect, selon le représentant du collectif, de la convention de Genève et de la déclaration des droits de l'homme par les représentants de l'UNHCR. Contrairement aux premières manifestations, différents articles de la Convention pouvaient être lus sur les banderoles, la déclaration universelle des droits de l'homme avait été photocopiée et distribuée aux passants, lesquels ne tardèrent pas à rejoindre le cortège. Des journalistes nationaux et internationaux (RFI notamment) prirent ensuite le relais pour évoquer le succès de la manifestation.

³⁴ Avec le rapatriement volontaire et l'intégration locale, la réinstallation dans un pays tiers constitue l'une des trois solutions durables préconisées par l'UNHCR pour résoudre la situation des réfugiés. Lorsque la sécurité des certaines communautés ne peut plus être assurée dans les pays d'accueil (dans la plupart des cas en raison de la proximité des frontières et de leur franchissement par des éléments ennemis), des réinstallations collectives vers des pays tiers peuvent ainsi être accordées en vue d'assurer une protection dont les réfugiés ne bénéficient plus sur le territoire d'accueil. Il était de ce point de vue fréquent de constater une forte mobilisation des réfugiés congolais installés à Bangui pour revendiquer une réinstallation collective en raison de la proximité de la frontière (seule une rivière sépare effectivement Bangui de la RDC). Pourtant si aucune intrusion de l'armée congolaise ou de rebelles ne fut constatée depuis 2002 (date à laquelle des éléments armés de la garde de Jean-Pierre Bemba s'introduisirent à Bangui pour y procéder à de nombreux pillages), une importante mobilisation subsistait en juillet 2005 pour revendiquer une réinstallation collective en raison des risques qui restaient à leurs yeux persistants.

Quelques semaines plus tard, Kazadi, président du collectif de réfugiés, nous expliquait les raisons de ce nouvel engouement :

Ça ne sert à rien d'écrire des lettres puisqu'elles restent à chaque fois sans retours. Ça ne sert à rien de rédiger des procès verbaux qui ne sont pas pris au sérieux par le HCR. Ce qui marche aujourd'hui, c'est la rue, la foule et si on y ajoute un peu de « droits de l'homme », de « droits de réfugiés », du manque de respect des humanitaires... tout ça, ça fait du bruit... beaucoup, beaucoup de bruit. Les gens s'intéressent alors à nous, nous accompagnent dans la manifestation, les journalistes nous posent des questions, parlent de nous dans les journaux... et là, le HCR va nous accueillir, va enfin s'intéresser à nos questions et nous considérer autrement... En Afrique, pas une personne n'ignore ce que représente les droits de l'homme et tous sont prêts à nous écouter dès qu'on en parle ou qu'on l'inscrit sur un panneau ! Aujourd'hui, je suis sûr que personne ne nous aurait écouté, personne ne nous aurait accompagné ou encouragé si nous n'avions pas parlé au nom des droits de l'homme... je dis bien, personne !

Kazadi. Réfugié congolais (RDC). Président du collectif de réfugiés de République centrafricaine

Comme l'ont constaté David Snow, Burke Rochford, Steven Worden et Robert Benford, la perception de sa propre situation comme malheureuse, ou la perception de l'ordre du monde comme injuste, ne suffisent pas à elles seules à déclencher une révolte. Elles doivent pour cela trouver un écho favorable dans un collectif incarnant un degré supérieur de généralité en vue de leur conférer une forme de crédibilité ou de légitimité³⁵. En évitant de restreindre l'engagement soit à un sentiment de mécontentement (ou de frustration), soit à la visée d'un intérêt individuel mais en amplifiant ses cadres au-delà de leur base potentielle, la mobilisation est ensuite rapidement parvenue à susciter l'intérêt de multiples acteurs qui s'engagèrent collectivement dans la défense de leurs droits. L'idéologie humanitaire acquière dans cette perspective un pouvoir de reconfiguration par des collectifs qui définissent les causes de la mobilisation dans un enchevêtrement de morale humaniste explicitement inspirée des droits de l'homme et une logique d'action des réfugiés qui recomposent la situation au regard des normes et valeurs en circulation dans l'environnement immédiat. Si l'idéologie humanitaire est ordonnée pour faire sens par les organisations humanitaires et configurée pour légitimer leurs interventions, les réfugiés la réinjecte, la réagence et la réactualise dans la sphère publique dont l'effet de contingence provoque des coalitions nouvelles capables de transformer le présent et de le porter sur des voies nouvelles.

Alors qu'Erving Goffman s'intéressait prioritairement au cadrage comme activité cognitive largement pré-reflexive de dotation de sens et n'accordait qu'une attention secondaire aux cadres en tant que tels, l'utilisation que font David Snow, Burke Rochford, Steven Worden et Robert Benford de cet appareil conceptuel déplace l'intérêt vers un travail cette fois-ci réflexif, puisque conscient et tactique, de

³⁵ David Snow, E. Burke Rochford Jr., Steven K. Worden, Robert D. Benford. "Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation", *op. cit.* p.461-481

redéfinition des représentations. Dans le cas présent, les cadres n'apparaissent plus tant comme le produit d'une activité cognitive que comme des schèmes d'interprétation relativement stables et rigides, qu'il est possible à certains de manipuler dans un sens conforme à leurs intérêts. Les collectifs cosmopolitiques apparaissent dès lors interactifs et dynamiques, se modifiant et se transformant suivant le cours des mobilisations, des relations engagées et de la configuration normative de l'environnement humanitaire sur lequel ils cherchent à s'ajuster. Ils doivent de ce fait être appréhendés comme des compromis plus ou moins hybrides négociés entre les frontières du communautaire et du politique, du privé et du public, du subjectif et de l'intersubjectif dont la démarcation s'établit en fonction du cadrage des problèmes publics et des actions à entreprendre.

INDIVIDUATION ET INTERSUBJECTIVITE DES REFUGIES

Les conditions qui caractérisent actuellement les espaces humanitaires créent non pas seulement de nouvelles structurations du pouvoir dans les pays d'accueil mais également des ouvertures opérationnelles et politiques pour de nouveaux types d'acteurs qui peuvent avoir été submergés, rendus invisibles ou réduits au silence. Ces collectifs cosmopolitiques doivent de ce fait être appréhendés à partir des engagements individuels des réfugiés, lesquels se trouvent à l'intersection d'un double processus :

- Un *processus d'individuation* qui repose sur l'idée que « tous les êtres pris isolément ont leur propre histoire et leur particularité individuelle »³⁶. L'incertitude ou les risques liés aux situations de précarité et de vulnérabilité des réfugiés associés à des relations sociales plus élargies et non enfermées derrière des frontières communautaires rigides, constituent les éléments clés des processus d'individuation des réfugiés forcés de développer et d'assumer des biographies personnelles et singulières et appelés à se réaliser comme valeur, comme fondement de leurs propres sens et de leurs actions. Plus précisément, les épreuves des formes de relation à autrui et des formes du rapport à soi sont dépendantes d'une dynamique de maniement de catégories dans un univers de communication plus large et mieux maîtrisé au sein duquel il revient à l'individu de s'engager indépendamment de toute attache communautaire. Si nous suivons effectivement la perspective développée par Alain Marie, « le décroisement et le comblement des vides entre les segments rend les relations sociales plus nombreuses et intensifie l'interaction sociale. Ce qui s'efface avec ces relations transversales, c'est l'exclusivisme de la référence identitaire de l'individu archaïque à son propre segment »³⁷. Ce qui règle leur relation est le résultat d'un procès complexe de décision, d'agencement et de négociation qui est le produit de leur engagement commun et non le résultat naturel de la cohérence d'une conscience collective transcendante. On observe dans les différentes villes-capitales d'Afrique centrale des formes

³⁶ Norbert Elias, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, p.214

³⁷ Alain Marie(Ed), *L'Afrique des individus. Itinéraires citoyens dans l'Afrique contemporaine* (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey), op. cit., p. 48

d'engagement des réfugiés qui tendent à établir de nouveaux réseaux d'entraide et de solidarité réciproque indépendamment des appartenances communautaires préexistantes. L'engagement des réfugiés dans ces collectifs cosmopolitiques participent ainsi à des formes de reconnaissance des singularités individuelles et de « reconnaissance de soi dans chaque conduite et chaque relation sociale »³⁸. Dans le domaine de l'engagement, elle se traduit par « la production, la reconnaissance et l'utilisation des différences individuelles, l'acceptation de chacun comme individu dans son unicité »³⁹.

Le travail de cadrage exercé par les collectifs participe ainsi à un glissement des formes d'appartenance des réfugiés et des représentations individuelles et collectives qui lui sont sous-jacentes. Il marque le passage des réfugiés d'une place désignée, imposée, assignée à une autre choisie, négociée, bricolée qui s'élabore dans le cours des mobilisations et des nouvelles relations engagées. Par ses aspects altruistes et stratégiques, le travail de cadrage contribue ainsi au développement et la maintenance d'une réflexivité sur soi et du rapport à autrui permettant aux réfugiés de se définir à partir de leur rôle et leur implication dans les actions et les activités du collectif. Ces nouvelles formes d'autonomie et d'indépendance sont donc relatives. Elles ne peuvent s'acquérir en-dehors des cadres sociaux particuliers ni se maintenir et se développer sans supports collectifs disponibles, actualisés dans le cours des engagements et des actions collectives.

- Un processus d'*intersubjectivité* : L'individuation définie plus haut ne pourrait être assimilée à une quelconque forme d'individualité pure et absolue ni se concevoir sans les rapports d'interdépendance avec des sujets collectifs. Elle correspond moins à un sentiment d'indépendance qu'à des interdépendances nouvelles et situées qui se nouent entre des réfugiés engagés dans des actions communes et des engagements collectifs. Ils retissent entre eux de nouvelles sociabilités et construisent un espace public d'*intersubjectivité* où chacun peut se reconnaître comme sujet libre de parole dans une « communauté d'égaux »⁴⁰. Ces formes particulières d'*intersubjectivité* impliquent outre la reconnaissance mutuelle de soi et de l'autre, la prise en considération de l'horizon de valeurs qui donnent une signification au sens de soi pour chacune des parties. Cela permet le développement de ce que Kant appelle la « mentalité élargie », fondement selon Hannah Arendt, du jugement en politique mais aussi de la capacité d'action commune⁴¹.

³⁸ Alain Touraine, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard, 1997, p. 134

³⁹ Alain Marie (Ed), *L'Afrique des individus. Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, op. cit., p. 46

⁴⁰ Sur l'émancipation et la mise en place d'une « relation politique qui permet de penser le sujet politique », voir Jacques Rancière, *Aux bords du politique*, Paris, La Fabrique, 1998

⁴¹ Kant écrit en effet au §40 de la Critique de la faculté de juger qu'une telle « manière de penser suppose que l'on s'élève « au-dessus des conditions subjectives du jugement en lesquelles tant d'autres se cramponnent » et que l'on réfléchisse « sur son propre jugement à partir d'un point de vue universel » qu'on ne peut déterminer qu'en se plaçant du point de vue d'autrui. Emmanuel Kant, *Critique de la faculté de juger*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 1989. Voir également : Hannah Arendt, *Juger : sur la philosophie de Kant*, Paris, Editions du Seuil, 2003.

Les débats publics et les réunions des collectifs de réfugiés sont précisément l'occasion de la confrontation des points de vue et de l'établissement de leurs conditions de convergence. Avant d'aboutir à un consensus et de déterminer la trame de l'action à entreprendre, les réfugiés sont amenés, dans ces instants de dialogue et de débat, à confronter leurs opinions et points de vue et à accepter les divergences individuelles tout en adoptant des lignes d'action commune. Ces rencontres favorisent l'émergence d'une forme d'universalisation, celle qui découle non pas de l'homogénéisation mais du respect réciproque et égalitaire des individus engagés dans le débat. Dans ces instants de négociation, les réfugiés se doivent d'adopter une politique du décentrement du Moi qui consiste à comprendre et accepter le point de vue de l'autre pour parvenir à un accord commun. S'en suit une réflexivité du rapport à soi et une intersubjectivité du rapport à autrui qui contribue simultanément à façonner l'autonomie des acteurs individuels et leur inclusion dans des collectifs cosmopolitiques.

On trouve à l'intersection de l'individuation et de l'intersubjectivité des réfugiés le socle à partir duquel un collectif peut émerger. Il se construit et se façonne par la capacité des réfugiés à s'extraire d'une place désignée, d'un « espace policier », pour s'inscrire dans une communauté pluri-référentielle qui s'élabore dans et par la pluralité des appartenances de ses membres. De subie, la relation devient contractuelle, choisie, sélective. L'engagement à un collectif cosmopolitique contribue à la fois à la consolidation du groupe par la participation des individualités qui le compose et à l'affirmation des singularités par leur inclusion à un réseau relationnel plus large et mieux maîtrisé. Les collectifs cosmopolitiques prennent alors forme dans un processus complexe qui se déploie entre globalité et singularité, entre les principes d'unification des causes à défendre dans un horizon d'action postnational et des principes d'individuation valorisant l'idée d'autonomie et d'affranchissement des assignations communautaires.

Il s'agit alors pour ces réfugiés d'animer l'espace public, d'instaurer des réseaux d'entraide et d'élaborer ensemble une forme de lien social librement assumée et choisie en vue de peser sur les orientations politiques et d'atteindre des buts discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés et incertains. Seule « une cosmopolitique, au sens où elle fait de la possibilité du monde comme monde humain et monde commun l'horizon de toute action »⁴² est en mesure de conférer une place aux réfugiés dans des contextes de relégation sociale. Des liens de solidarité et de réciprocité sont formés dans l'activité et non par des identités communautaires supposées éternelles, primordiales et non contextuelles. Dans la même perspective que Jacques Rancière, dire « nous », c'est moins évoquer un passé commun, un héritage culturel, une identité collective reconnue ou une communauté d'attributs constitués indépendamment de la situation actuelle, « que mettre en scène un rapport déterminé entre inclusion et exclusion, inclure dans

⁴² Etienne Tassin, *Un monde commun. Pour une cosmo-politique des conflits*, op. cit. p. 27

la « manifestation de soi » la part des sans-part ou le compte des incomptés qui définit l'existence politique en général »⁴³.

DES « ESPACES INTERMÉDIAIRES » AUX « MONDES INSTITUÉS » : NÉGOCIATION ET LÉGITIMATION

Tout collectif cosmopolitique, toute mise en commun des actions et des orientations, se place ainsi du côté de la résistance à cet ordre humanitaire de la solitude et de l'anonymat et se fonde autour de micro-organisations sociales de réfugiés dans une accumulation de mise à l'écart et de relégation sociale. Les réfugiés tentent de faire face, ensemble, au processus d'éviction et de marginalisation⁴⁴ et de lever le voile sur les effets d'occultation de l'idéologie humanitaire laquelle, fondée pour aider, relier, rapprocher les personnes, place cependant la plus grande part de leur existence dans des cadres impersonnels, des systèmes de protection, des organisations solitaires. Nous ne pourrions toutefois nous limiter à identifier des « systèmes d'oppression » et des « opprimés » qui en seraient victimes comme deux ensembles molaires strictement délimités. Il s'agit bien plus, comme le suggèrent Felix Guattari et Gilles Deleuze, de dégager des « lignes de force », d'isoler des « lignes de fuite » qui y échappent, de suivre les devenirs d'une multiplicité de lignes ou de dimensions entremêlées, dures ou souples, microscopiques ou macroscopiques⁴⁵. Ces collectifs cosmopolitiques existent d'abord dans des « *espaces intermédiaires* » définis par Laurence Roulleau-Berger comme « segments sociétaux, spatiaux et temporels, où peuvent se restaurer des identités individuelles et des identités collectives d'individus en situation précaire dans la production de socialisation transitionnelle »⁴⁶. Il s'agit précisément dans le cas présent de contourner le dualisme stérile centre / périphérie pour privilégier l'analyse sur les porosités existantes entre les différents mondes en présence et mettre ainsi l'accent sur les capacités créatrices des réfugiés aptes à apporter des réponses collectives à leur dénuement et à interpeller les organismes humanitaires chargés de leur venir en aide. Le plus souvent relégués en marge des périphéries urbaines, dans des enclaves spatiales éloignées des centres de décision des instances humanitaires, on observe pourtant dans ces espaces des micro-mobilisations de réfugiés qui cherchent à recréer des liens autour de la gestion des situations de vulnérabilité et qui tendent, à travers ces luttes collectives, à recomposer l'ordre des hiérarchies spatiales, sociales et économiques.

Les systèmes de solidarité communautaire et de tontine mis en place par les réfugiés dans certains quartiers périphériques de Brazzaville sont à cet égard tout à fait révélateurs des liens qui peuvent se

⁴³ Jacques Rancière, « Citoyenneté, culture et politique », in Mikaël Elbaz, Denise Helly (éd.), *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Québec, L'Harmattan, Les presses de l'Université Laval, 2000, p. 59.

⁴⁴ Sur les résistances collectives en situation extrême et le maintien de l'identité sociale, Michael Pollak, *L'expérience concentrationnaire : essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1988.

⁴⁵ Gilles Deleuze, Felix Guattari, *Mille Plateaux*, Editions de Minuit, coll. « critique », 1980.

⁴⁶ Laurence Roulleau-Berger, *Le travail en friche. Les mondes de la petite production urbaine*, Paris, Edition de l'Aube, La tour d'Aigues, 1999, p. 20.

tisser en marge des logiques intégratrices des sociétés d'accueil. Les participants de la tontine s'engagent à verser une somme pré-déterminée à une fréquence donnée. Pour chaque tour de versement, un des réfugiés est désigné pour être le bénéficiaire de la totalité de la manne financière. Le réfugié bénéficiaire devra ensuite réinvestir la somme dans un projet qui aura été conçu et décidé collectivement en fonction de ses compétences individuelles (location d'un emplacement sur un marché de la ville pour d'anciens commerçants, achat d'outils, de matériels pour des ouvriers...). Ces mécanismes d'économie informelle viennent supplanter les institutions officielles dans leurs rôles d'assistance (UNHCR, ONG...) et participent à la production de cadres d'action, de règles, de rôles et de statuts propres pour définir des projets collectifs innovants. Ils consolident de ce fait des actions réciproques et favorisent la circulation des ressources matérielles, sociales et symboliques. Mais la caractéristique essentielle de ces mécanismes réside dans leur capacité à remettre en question le rapport entre « interstices sociétaux » / « mondes institués » lorsque les collectifs cosmopolitiques chercheront à prendre le relais de ces initiatives pour les faire reconnaître dans un ordre reconnu. Ces espaces intermédiaires ne se placent pas dans une fonction concurrente ou complémentaire à l'assistance humanitaire. Ils apparaissent *adjacents* aux mondes institués en ce qu'ils peuvent permettre aux collectifs de s'emparer de la réussite de certains groupes de réfugiés, de revendiquer la bonne marche de leur entreprise et de réclamer un accroissement de l'aide financière de la part d'institutions reconnues en vue d'accélérer leur développement et favoriser leur reconnaissance sociale. Des espaces de dialogue et de négociation pourront alors être ouverts entre les collectifs de réfugiés et les organisations internationales en vue de pérenniser les initiatives entreprises et les transférer dans des mondes légitimés. Les initiatives informelles apparues dans les espaces intermédiaires pourront alors acquérir une légitimité dans le secteur institutionnel lorsqu'elles seront accompagnées d'un programme de micro-crédits de l'UNHCR⁴⁷ permettant aux réfugiés d'obtenir, au-delà de l'aide financière, une visibilité dans l'ordre urbain sans qu'ils ne se sentent dépossédés de leurs biens symboliques et sociaux. Ces espaces intermédiaires peuvent alors devenir « espaces de recomposition »⁴⁸, construits à partir d'une coopération négociée entre les réfugiés, qui acceptent les termes du contrat, et les intervenants de l'UNHCR qui devront reconnaître les compétences et les initiatives des réfugiés. Ces dynamiques d'échange donnent à voir des lieux de recouvrement et de tension entre des centres et des périphéries sociales et apparaissent comme des vecteurs de transformations réciproques entre secteur informel et ordre institué.

⁴⁷ Précisons ici que des programmes de micro-crédits peuvent être proposés par l'UNHCR en vue de favoriser l'insertion économique des réfugiés. La plupart du temps, les réfugiés doivent soumettre un dossier de demande au bureau régional lequel évaluera la qualité du projet et sa viabilité. L'aide octroyée par l'UNHCR devra ensuite être remboursée par le bénéficiaire dans un échelonnement convenu entre les deux partis.

⁴⁸ Nous empruntons ce terme à Laurence Roulleau-Berger, qui a construit cette notion pour qualifier certains espaces intermédiaires, souvent à la périphérie des villes, où se mettent en place des projets de réinsertion à partir d'une coopération négociée entre acteurs institutionnels et jeunes en situation de précarité. Laurence Roulleau-Berger, *La Ville-Intervalle. Jeunes entre centre et banlieue*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1991. Nous le transférons et le revisitons autour de la question des dynamiques d'échange entre acteurs humanitaires et réfugiés.

Les créations et innovations apparues dans les espaces intermédiaires pourront alors aller de pair avec la recomposition de l'ordre urbain lorsque les normes définies dans ces lieux seront transférées dans des mondes institués. La stigmatisation et la non-reconnaissance de leurs initiatives se transformeront alors en « modèle d'intégration » et les réfugiés accéderont à une sécurité morale qui leur était jusqu'alors hors d'atteinte. De cette manière, les collectifs cosmopolitiques, en recréant dans des espaces intermédiaires des formes d'engagement et de lien social librement assumées et en transférant les compétences des réfugiés dans des mondes institués dans des enjeux de reconnaissance sociale et de sécurité morale, parviennent à produire des porosités entre espaces institués et interstices sociétaux. Plus largement, les adhérences qui se dégagent entre centre et périphérie mettent à jour des enchevêtrements entre ordres globaux et ordres locaux et participent à une redéfinition des engagements politiques des réfugiés dans la cité. Il faut de ce fait penser le politique non plus par rapport au territoire clos et figé, mais par rapport à son contraire, la porosité et la mobilité entre espaces sociétaux de tout ordre, lesquels permettent aux collectifs cosmopolitiques de relier entre eux des dimensions à la fois locales et globales.

CONCLUSION : DROITS DE L'HOMME ET *DROIT DE CITE*

Bien que reconnus juridiquement par les instances humanitaires et le droit international, les réfugiés ne sont pas moins victimes de pressions d'insécurité et de vulnérabilité dans les espaces urbains d'Afrique centrale et subissent dans bien des cas le rejet et la stigmatisation des populations locales et des autorités publiques. En faisant l'expérience quotidienne de leur altérité, de leur « étrangeté », l'article de la Convention de Genève stipulant l'égalité des réfugiés en droit et en dignité aux nationaux vole en éclat. Des luttes pour la reconnaissance à un niveau local et global s'imposent alors à ceux pour qui la conquête des libertés individuelles et collectives est devenue une lutte à conduire dans les villes-capitales d'Afrique centrale, un droit commun à défendre et peut-être plus largement, un *droit de cité*⁴⁹ à conquérir dans la diversité des situations collectives et des trajectoires individuelles que recouvrent la catégorie de réfugié. Comme le suggère Etienne Balibar, ce « droit de cité » ne se concède pas seulement d'en-haut, mais se construit, s'édifie, se suscite pour une part essentielle, d'en-bas. Il correspond moins à une forme d'autorité étatique ou à un titre d'attribution réservé aux seuls nationaux qu'à des luttes et des actions collectives des *résidents* (nationaux et « étrangers ») qui tentent de concilier *droits de l'homme* et *droits du citoyen* dans des espaces urbains où les frontières entre ordre international et ordre interne, entre ordre global et ordre local n'ont jamais été aussi poreuses et indéfinies.

⁴⁹ Etienne Balibar, *Droit de cité : Culture et Politique en démocratie*, Paris, édition de l'Aube, 1997

Si la déclaration universelle des droits de l'Homme émerge comme figure moralisatrice centrale et globale dans les pays d'accueil et aussi volatiles et fluides que soient les instances internationales qui la soutienne, elle n'est toutefois pas à déconnecter des revendications locales des individus placés sous son régime. La déclaration universelle des droits de l'Homme ouvre des perspectives de politisation des revendications des droits civiques et de leur défense. Car, comme le rappelle à nouveau Etienne Balibar, la Déclaration identifie fortement l'homme et le citoyen⁵⁰. Cette indissociabilité suggère que les droits de l'homme sont bien des droits politiques (droits du citoyen, droit du membre de la société) qui ouvrent des brèches, de nouvelles orientations militantes, de nouvelles mobilisations lorsque l'un tendrait à faire disparaître l'autre. La diffusion des droits de l'Homme dans les espaces urbains d'Afrique centrale ne doit dès lors pas être conçue dans son caractère moral « impérial » et unilatéral mais bien dans le nouveau champ de tension qu'il implique entre *police* et *politique*, entre gestion étatique des populations et égalité absolue des droits comme principes de construction de la démocratie⁵¹. Cette équation homme-citoyen produit un droit universel à la politique, c'est-à-dire le droit pour chacun et chacune à l'activité et à la reconnaissance politique, le droit à devenir acteur de la politique dans tous les domaines de sa vie où il se trouve confronté à des formes de contraintes et de sujétion. C'est là sa véritable portée éthique, à savoir que « l'émancipation des opprimés ne peut être que leur oeuvre propre »⁵², indissociable des revendications et des luttes politiques engagées pour conquérir, défendre ou faire exister des droits dans la cité.

Les collectifs cosmopolitiques de réfugiés apparaissent ainsi comme des porteurs de revendications, des contestataires des institutions en lutte pour leur propre citoyenneté, laquelle ne peut résulter que de la négociation et de la reconnaissance des intéressés comme interlocuteurs valables, légitimement habilités à expliquer leur situation, à formuler des revendications et à proposer des solutions. La diffusion de normes universelles ouvrent de nouvelles options cosmopolitiques des réfugiés dans les espaces d'accueil et implique une reconstitution de la citoyenneté comprise non comme signe d'appartenance nationale mais comme *citoyenneté de résidence* réconciliant statut individuel et émancipation collective. Cette nouvelle figure citoyenne fait progressivement surgir une « communauté de citoyen »⁵³, une communauté qui ne se définirait plus par le lien qu'elle entretient avec un territoire national, une histoire, une tradition historique nationale, mais qui se voudrait œuvre commune, action collective et reconnaissance mutuelle de toutes les communautés dans les espaces urbains d'Afrique centrale.

⁵⁰ Etienne Balibar, Monique Chemillier-Gendreau, Jacqueline Costa-Lascou, Emmanuel Terray, *Sans-papiers, l'archaïsme fatal*, Paris, Ed. La découverte, 1999.

⁵¹ Sur la distinction entre « police » et « politique », voir : Jacques Rancière, *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard, 2004

⁵² Etienne Balibar, *Les frontières de la démocratie*, Paris, La Découverte, 1992.

⁵³ Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard, 1994